

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Années: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

ROUBAIX, le 9 Mars 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 9 MARS, 8 MARS. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Services particuliers, 9 MARS, 8 MARS. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

DEPÊCHES COMMERCIALES New-York, 9 mars. Change sur Londres, 4.84... Change sur Paris, 5.19 50/100... Café good fair, (la livre) 15 1/8, 15 3/8.

BULLETIN DU JOUR

J'avais cru jusqu'ici que le Sénat était une assemblée de bonne compagnie, je me suis aperçu aujourd'hui du contraire. Cette phrase, que nous détachons du discours prononcé hier au Sénat par M. J. Simon, c'est-à-dire par un homme qui ne passe pas précisément pour se laisser entraîner par la violence de ses passions, démontre assez à quel diapason la haute assemblée se trouve montée à la suite des incroyables harangues de M. le ministre de l'Instruction publique, M. J. Simon venant défendre contre lui la liberté de l'enseignement, la liberté de la pensée. On pouvait juger par ses discours antérieurs, par son éloquence et sa courte improvisation de samedi, de l'ardeur qu'il apporterait à la tribune. Aussi de quelles huées n'a-t-il pas été l'objet dans la presse opportuniste: « qui n'est pas avec nous est contre nous » lui disait hier la République française, et on le traitait comme le dernier des renégats.

saïres. C'est parce qu'il a été fidèle sous tous les régimes, à ces grands principes libéraux, qu'il est venu les défendre hier devant le Sénat, en combattant l'article 7. Les injures que lui prodigent depuis quelque temps la presse radicale et la presse opportuniste, les a recueillies également au Sénat. M. Testelin a osé parler du « mépris » que lui inspirait M. J. Simon, et le président, M. Calmon, qui remplaçait M. Martel, n'a pas su saisir l'occasion qui lui était offerte de faire preuve d'impartialité en s'élevant contre le sénateur du Nord. Il a fallu que M. Bocher intervint et protestât au nom de la dignité du Sénat. « Est-ce que M. J. Simon avait été agressif, injuste? Non; l'éminent orateur avait tout simplement et très-logiquement démontré et l'iniquité, et l'inutilité de l'article 7. Vous enlevez aux congréganistes le droit d'enseigner, disait-il, mais pouvez-vous l'enlever aux individus? Si oui, que devient cette liberté d'enseignement que l'on prétend ne pas vouloir atteindre? Si non, à quoi sert l'article 7? Et pouvez-vous empêcher un homme d'enseigner, alors que vous n'oseriez pas lui enlever son droit d'électeur, droit tout aussi sacré que les autres? Le père Lacroix n'appartenait pas à une congrégation autorisée; a-t-on pensé cependant à contester son élection comme représentant du peuple en 1848? Et si l'a pu être législateur, ne peut-il être maître d'école? »

Tel est un des arguments probants de M. Jules Simon, dépourvu de son vêtement oratoire. Et c'est à ce moment, quand le défenseur de l'enseignement s'inspirait ainsi des principes les plus incontestables de notre droit civil, que M. Testelin s'est senti saisi, et de mépris et d'indignation. M. J. Ferry n'a pas évité la réfutation que son discours de samedi méritait. Non pas que M. Jules Simon se soit amusé à répondre aux citations dont le ministre avait émaillé son pamphlet parlé. Ce sont des armes qu'on dédaigne le philosophe et l'homme d'Etat, sachant ce que valent les « quatre lignes » que l'on emprunte à un homme. M. Jules Simon a pris les choses de plus haut. C'est avec une dédaigneuse indifférence qu'il a accueilli l'évocation par M. Ferry des agissements de l'empire envers les congrégations, et le malheureux ministre a dû reconnaître son imprudence quand l'orateur lui a dit, en passant, que certains seraient heureux de voir le gouvernement républicain reconnaître que le « gouvernement impérial n'était pas si mauvais, puisqu'il avait résisté aux jésuites! » En terminant, M. J. Simon a adjuré ses collègues de repousser l'article 7, article qui, en réalité, crée un monopole en faveur de l'Université. Il est à regretter qu'il n'ait pas cru devoir opposer à ce propos M. J. Ferry de 1880 à M. J. Ferry de 1876, qui alors pensait justement sur le monopole ce que M. J. Simon en pense aujourd'hui. L'effet du discours de l'ancien ministre sera considérable nous n'en doutons pas. Dans tous les cas, nous sommes persuadés que la réponse dont M. Roujat a cru devoir accabler ses amis et ses adversaires, ne changera rien à la situation des partis. Il vaut mieux, d'ailleurs, pour la réputation de M. Roujat, ne pas insister sur sa pâle et inutile intervention.

L'émotion causée par ces débats religieux au second plan, malgré leur intérêt, ceux de la Chambre sur le tarif général des douanes. Avant de continuer la discussion des articles concernant l'agriculture, elle a adopté hier successivement: le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le recouvrement par la poste des effets de commerce et des valeurs soumis au protêt, puis un autre projet portant abaissement du droit proportionnel sur l'encaissement, et enfin le projet ayant pour but de réduire le droit d'abonnement aux journaux par l'intermédiaire des postes. M. Drumbl et M. Keller ont occupé le reste de la séance: ils ont tous deux pris en mains, comme l'avait fait M. de Kerjégu, la défense des intérêts agricoles.

L'Europe et l'article 7

A propos de l'article 7, le Figaro, fait remarquer que jusqu'à présent, la question n'a été examinée qu'au point de vue de notre situation intérieure et qu'il n'a pas été dit un mot sur les conséquences que l'adoption de cet article pourrait avoir à l'étranger, et il rapporte un entretien qu'un des diplomates les plus éminents qui représente chez nous l'Europe monarchique avait récemment avec un homme politique considérable. Ce diplomate disait: « vos républicains ne comprennent pas toute la portée du débat qu'ils poursuivent. Tant qu'il ne s'agit que de questions d'épurations ou de désorganisation administrative, le spectacle nous a laissés indifférents. C'était votre affaire, et nous n'avions pas à l'apprecier. Mais il en est tout autrement aujourd'hui. L'article 7 est devenu par la force des choses, un champ de bataille où va se trancher la question décisive de la République radicale, jacobine, révolutionnaire. La lutte est suprême entre les deux; elle s'est concentrée dans la question religieuse; elle se résume fatalement dans l'article 7 et je suis obligé de vous le dire, l'Europe attend l'issue du débat pour savoir s'il y a encore une France résistante aux débordements anarchiques, ou bien si les cours n'ont plus devant elles, qu'un pays entièrement voué aux hasards et aux entreprises révolutionnaires. L'article 7 rejette, l'Europe se rassure et reprend confiance parce qu'elle voit qu'il y a toujours une barrière contre les témérités et les folies; parce que le Sénat, tout en maintenant les institutions, se montre résolu à marquer une limite aux audaces de l'esprit révolutionnaire. « L'article 7 adopté, au contraire, l'Europe est forcée de reconnaître que le frein du Sénat n'existe plus, que l'élément pondérateur est emporté, que la politique radicale n'a plus d'entraves, voilà ce que nous attendons pour savoir quelle attitude définitive nous devons adopter à l'égard de votre pays. Jusqu'ici l'Europe a gardé ses sympathies à la France, parce qu'elle ne désespère pas de la voir se maintenir dans la voie des gouvernements stables et réguliers; mais du jour où elle ne rencontrerait plus dans le régime actuel les garanties qu'elle est en droit d'attendre, elle se détacherait d'un pays rompant lui-même avec les conditions de vie sociale des autres nations et elle reprendrait toute sa liberté d'action. »

Le diplomate éminent qui tenait ce langage ajoutait avec chaleur: « Si les vrais amis de la France, j'ose dire les parisiens éclairés de la République comprennent bien leur propre intérêt, ils se rendraient compte que la perte d'un milliard ne saurait être mise en balance avec le tort que ferait au pays la déroute du Sénat et le triomphe de l'article 7 devant le monde. »

Le général Vinoy n'a cessé de recevoir, depuis plusieurs jours, des témoignages de sympathie. Les cartes et les visites affluèrent à son appartement de la rue Friedland. M. Grévy, qui était très-lié avec M. Vinoy, s'est présentée elle-même des premières. M. Vinoy a fait répondre qu'elle était fatiguée et qu'elle ne recevait pas.

Les élections sénatoriales de la Dordogne. Les électeurs de la Dordogne ont nommé dimanche deux conservateurs, qui viennent grossir les rangs de la droite sénatoriale, M. de Fourtoul et M. de Bosredon. Ce ne sont pas seulement deux suffrages de plus, c'est un oratoire de M. de Fourtoul pour être d'un précieux concours dans les luttes de plus en plus importantes de la Chambre haute.

Cette élection avait été précédée d'une polémique de presse assez vive; les deux élus avaient été attaqués avec une extrême amertume par certains journaux bonapartistes de Paris; quelques-uns n'étaient en cela que les instruments d'une rivalité toute personnelle dont nous ne voulons pas parler; d'autres, comme l'Ordre, reprochaient aux candidats, surtout à M. de Fourtoul, de n'être pas bonapartistes, de n'avoir pas fait allégeance au prince Napoléon et de tenir pour l'union conservatrice, au lieu d'arborer contre tous le drapeau séparé de l'appel au peuple. Le résultat du scrutin et notamment l'éclatant succès de M. de Fourtoul montraient quelle est même dans un département réputé bonapartiste, l'autorité des meneurs de ce bonapartisme exclusif et qui tendrait à remplacer tôt ou tard l'union conservatrice par une coalition avec le parti républicain. Ajoutons que M. de Fourtoul et M. de Bosredon doivent leur succès au concours que leur ont donné les républicains; en effet, bien qu'ils passassent pour se plaindre qu'on n'eût pas tenu assez compte de leurs droits dans le choix des candidats, ont mis loyalement l'intérêt du conservateur au-dessus de leurs griefs personnels.

On lit dans la Gazette de France: « MM. de Bosredon et de Fourtoul viennent d'être élus sénateurs, l'un par 368 voix, l'autre par 368. Quant au candidat du prince Jérôme, M. Gibiat, qui arborait nettement le drapeau de l'Appel au Peuple, il a échoué avec une minorité insignifiante de 70 voix. »

« Ce résultat porte un coup sérieux aux prétentions jérômistes. « Déjà, il y a quelques mois, dans l'arrondissement de Cambrai, le jérômisme avait été outrageusement battu, car M. Amigues, excommunié solennellement par les députés de l'Appel au Peuple au nom du prince Jérôme, combattu par l'Ordre et le Peuple Français, M. Amigues, livré à ses propres forces, réunissait presque tous les suffrages qui l'avaient précédemment nommé. Trois cents voix seulement se seraient de lui. Ce chiffre dérisoire indiquait la force du jérômisme et marquait l'influence du prince Jérôme! »

« Dans la Dordogne, la défaite n'est pas moins humiliante. « La Dordogne, comme les Charentes, était un département bonapartiste. Mais, comme nous l'avons dit l'autre jour, cette grande masse d'honnêtes gens qui composait autrefois le parti bonapartiste en province, s'éloigne avec répugnance du jérômisme. Il suffit qu'un homme — fût-il M. Gibiat — soit recommandé par les jérômistes, pour qu'immédiatement les électeurs l'abandonnent. »

« C'est ce qui vient d'arriver en Dordogne, où M. Gibiat était patronné par l'Ordre, le Pays, le Constitutionnel, le Périgord. La candidature de M. Gibiat était une candidature officielle; l'Ordre avait, à son occasion, levé le drapeau jérômiste, affirmé la nouvelle politique du parti et, pour ainsi dire, posé la question de confiance. »

« En même temps, les feuilles bonapartistes attaquaient de la façon la plus violente les deux élus, en les représentant comme des « royalistes » et donnaient à ces deux élections un caractère absolument « antiimpérialiste. »

LETTE DE PARIS

(de notre correspondant particulier Paris, 8 mars 1880. Le scrutin sénatorial d'hier, dans la Dordogne, constitue un nouveau succès pour les conservateurs. C'est, si je ne me trompe, le cinquième depuis moins d'un mois, qui tourne à la confusion des opportunistes. Je sais bien que, comme à propos de l'élection de M. Bartholomy dans le quartier de Saint-Thomas d'Aquin, la République française et ses congénères essayent de donner le change aux frères et amis, en soutenant que, malgré leur échec, l'idée républicaine n'en est pas moins en progrès dans la Dordogne, MM. de Fourtoul et de Bosredon ayant eu hier, moins de voix que leurs prédécesseurs MM. Magne et Dupont, n'en avaient eu en 1876, tandis que les candidats républicains, MM. Garrigat et Chavoix, en ont eu hier davantage que leurs prédécesseurs de 1876. A cela, la réponse est facile, car en supposant, comme l'ont toujours soutenu les républicains, que la pression administrative ait, en 1876, réagi sur le suffrage universel pour donner une

majorité factice aux candidats du parti de l'ordre, il faut admettre que cette pression administrative n'a pas été non plus, hier, sans influence pour diminuer la majorité de MM. de Fourtoul et de Bosredon; et ajouter aux voix de leurs concurrents républicains, MM. Garrigat et Chavoix, soutient le contraire, c'est refuser d'admettre que les épurations de fonctionnaires et la terreur administrative qui en est résultée, n'ont produit leurs effets, ce qui est inadmissible, puisque le gouvernement fait dire par tous ses organes qu'il a atteint son but.

Du reste, comme MM. de Fourtoul et de Bosredon n'abandonnent leur siège à la Chambre qu'avec la conviction qu'ils auront pour successeurs des conservateurs, il sera facile de voir, aux prochaines élections législatives de la Dordogne, si les Républicains y sont maîtres du terrain plus que par le passé. En attendant ils ont été battus hier à Béthune, dans l'élection d'un conseiller d'arrondissement, où M. Vast, conservateur, l'a emporté par 2592 voix sur son concurrent républicain, M. Leflon, qui n'en a obtenu que 1928. Mais je gage que pas une feuille du parti ne s'avisera de commenter cette nouvelle, et que même la plupart d'entre elles se garderont bien de la publier. Il devient, en effet, de plus en plus manifeste que le refroidissement républicain des électeurs s'accroît et gare au renouvellement de la Chambre en 1881!

Je ne parlerai que pour mémoire des élections municipales complémentaires, qui ont eu lieu hier, dans la commune de Lavallois-Perret, l'un des bourgs pourris du radicalisme. Les feuilles intranquillantes en font grand bruit, absolument comme si les citoyens Trébois, Hardouin, Laverdet, Chauvart et Gaston qui ont été nommés, avaient des concurrents sérieux et comme si les conservateurs avaient, à cette occasion, posé la question de la liberté des pères de famille et des intérêts religieux.

Ainsi que je le faisais prévoir ma dernière lettre, M. Andrieux est passé à l'état de tête de Turc pour la presse radicale depuis le refus d'extradition de Hartmann. Le Mot d'Ordre et la Lanterne frappent les premiers coups et nul doute que les autres organes révolutionnaires ne frappent bientôt à leur tour. La thèse choisie est celle-ci: que M. Andrieux a engagé l'affaire Hartmann, c'est-à-dire qu'il a arrêté l'accusé de son propre chef, sans même en prévenir M. Lepère ou M. de Freycinet. Or, cette arrestation, qui a troublé la paix publique, qui a exposé la France à des complications graves, mis en péril ses intérêts, à qui faut-il l'imputer? Il y a un coupable, quel est-il? Si ce n'est pas M. Andrieux, c'est M. Lepère ou M. de Freycinet. Et il n'y a pas trois solutions possibles; il n'y en a que deux: ou bien MM. Lepère et de Freycinet doivent révoquer M. Andrieux, ou bien MM. Lepère et de Freycinet doivent se reconnaître coupables et se retirer. »

Et qu'on ne croie pas que la question ainsi posée ne recevra pas une solution conforme à la revendication radicale si le cabinet ne s'exécute pas de suite par des explications catégoriques! L'affaire va faire le tour de la presse républicaine, elle s'imposera aux organes des groupes parlementaires, et,

FEUILLETON DU 10 MARS — 99 —

SANS FAMILLE

DEUXIÈME PARTIE

L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE FAMILLE. Notre pauvre petite vache, il fallait aussi nous séparer d'elle; Mattia l'embrassa plus de dix fois sur le muse, ce qui parut lui être agréable, car à chaque baiser elle allongea sa grande langue. Nous voilà de nouveau sur les grands chemins, le sac au dos, Capin en avant de nous; nous marchons à grands pas, et plus justement, de temps en temps sans trop savoir ce que je fais, poussé à mon insu par la hâte d'arriver à Paris, j'allonge le pas. Mais Mattia, après m'avoir suivi un moment, me dit que, si nous allions ainsi, nous ne tarderions pas à être à bout de forces, et alors je ralentis ma marche, puis bientôt de nouveau je l'accélérai. Comme tu es pressé! me dit Mattia d'un air chagrin. C'est vrai, et il me semble que tu devrais l'être aussi, car ma famille sera ta famille. Il secoua la tête. Je fus dépité et peiné de voir ce geste que j'avais déjà remarqué plusieurs fois depuis qu'il était question de ma famille. — Ne sommes-nous pas frères?

— Oh! entre nous bien sûr, et je ne doute pas de toi, je suis ton frère aujourd'hui, je le serai demain, cela je le crois, je le sens. — Eh bien? — Eh bien! pourquoi veux-tu en as, le fils de ton père et de ta mère? — Est-ce que si nous avions été à Lucca je n'aurais pas été le frère de ta sœur Cristina? — Oh! oui, bien sûr. — Alors pourquoi ne serais-tu pas le frère de mes frères et de mes sœurs si j'en ai? — Parce que ce n'est pas la même chose, pas du tout, pas du tout. — En quoi donc? — Je n'ai pas été emmailloté dans des beaux linges, moi, dit Mattia. — Qu'est-ce que cela fait? — Cela fait beaucoup, cela fait tout, tu le sais comme moi. Tu serais venu à Lucca, et je vois bien maintenant que tu n'y viendrais jamais; tu aurais été reçu par des pauvres gens, mes parents, qui n'auraient eu rien à te reprocher, puisqu'ils auraient été plus pauvres que toi. Mais si les beaux linges disent vrai, comme le pense mère Barberin et comme cela doit être, tes parents sont riches: ils sont peut-être des personnages! Alors comment veux-tu qu'ils accueillent un pauvre petit misérable comme moi. — Que suis-je donc moi-même, si ce n'est un misérable? — Présentement, mais demain tu seras leur fils, et moi je serai toujours le misé-

rie que je suis aujourd'hui; on l'enverra au collège: on te donnera des maîtres, et moi je n'aurai qu'à continuer ma route tout seul, en me souvenant de toi, comme, je l'espère, tu te souviendras de moi aussi. — Oh! mon cher Mattia, comment peux-tu parler ainsi? — Je parle comme je pense o mio caro, et voilà pourquoi je ne peux pas être joyeux de ta joie: pour cela, pour cela seulement, parce que nous allons être séparés, et que j'avais cru, je m'étais imaginé, bien des fois même j'avais rêvé que nous serions toujours ensemble, comme nous sommes. Oh! pas comme nous sommes en ce moment, de pauvres musiciens des rues; nous aurions travaillé tous les deux; nous serions devenus de vrais musiciens, jouant devant un vrai public, sans nous quitter jamais. — Mais cela sera, mon petit Mattia; si mes parents sont riches, ils le seront pour toi comme pour moi, s'ils m'envoient au collège, tu y viendras avec moi; nous ne nous quitterons pas, nous travaillerons ensemble, nous serons toujours ensemble, nous grandirons, nous vivrons ensemble comme tu le désires et comme je le désire aussi, tout aussi vivement que toi, je t'assure. — Je sais bien que tu le désires, mais tu ne seras plus ton maître comme tu l'es maintenant. — Voyons, écoute-moi: si mes parents me cherchent, cela prouve, n'est-ce pas, qu'ils s'intéressent à moi, alors ils m'emmèneront à la cour, mais ils m'emmèneront à la cour, dans une niche, et probablement à la chaîne, une belle chaîne

en acier, mais enfin une chaîne, parce que les chiens ne doivent pas entrer dans la maison des riches. J'étais jusqu'à un certain point fâché que Mattia me souhaitât des parents pauvres, au lieu de partager le rêve qui m'avait été inspiré par mère Barberin et qui j'avais été si promptement et si pleinement adopté; mais d'une autre côté j'étais heureux de voir enfin et de comprendre le sentiment qui avait provoqué sa tristesse, c'était l'amitié, c'était la peur de la séparation, et ce n'était que cela; je ne pouvais donc pas lui tenir rigueur de ce qui, en réalité, était un témoignage d'attachement et de tendresse. Il m'aimait, Mattia, et, ne pensant qu'à notre affection, il ne voulait pas qu'on nous séparât. Si nous n'avions pas été obligés de gagner notre pain quotidien, j'aurais, malgré Mattia, continué de forcer le pas, mais il fallait jouer dans les gros villages qui se trouvaient sur notre route, et en attendant que mes riches parents eussent partagé avec nous leurs richesses, nous devions nous contenter des petites sous que nous ramassions difficilement çà et là, au hasard. Nous mimes donc plus de temps que je n'aurais voulu à nous rendre de la Creuse dans la Nièvre, c'est-à-dire de Chavannon à Dreux, en passant par Aubusson, Montluçon, Moulins et Decize. D'ailleurs, en plus du pain quotidien, nous avions encore une autre raison qui nous obligeait à faire des recettes aussi grosses que possible. Je n'avais pas oublié ce que mère Barberin m'avait dit quand

elle m'avait assuré qu'avec toutes mes richesses je ne pourrais jamais la rendre plus heureuse que je ne l'avais fait avec ma pauvre et, et je voulais que ma petite Lisa fût heureuse comme l'avait été mère Barberin. Assurément je partageais ma richesse avec Lisa, cela ne faisait pas de doute, au moins pour moi, mais en attendant, mais avant que je fusse riche, je voulais porter à Lisa un cadeau acheté avec l'argent que j'aurais gagné, — le cadeau de la pauvreté. Ce fut une poupée que nous achetâmes à Decize et qui, par bonheur, coûtait moins cher qu'une tache. De Decize à Dreux nous n'avions plus qu'à nous hâter, ce que nous fîmes, car à l'exception de Châtillon-en-Bazois nous ne trouvâmes sur notre route que de pauvres villages, où les paysans n'étaient pas disposés à prendre sur leur nécessaire, pour être généreux avec des musiciens dont ils n'avaient pas souci. A partir de Châtillon nous suivîmes les bords du canal, et ces rives boisées, cette eau tranquille, ces péniches qui s'en allaient docilement traînées par des chevaux me reportèrent au temps heureux où, sur le Cysme avec Mme Milligan et Arthur, j'avais ainsi navigué sur un canal. Oh! était-il maintenant le Cysme? Combien de fois lorsque nous avions traversé ou longé un canal avais-je demandé si l'on avait vu passer un bateau de plaisance qui, par sa verandah, par son luxe d'aménagement, ne pouvait être confondu avec aucun autre. A suivre